



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Nouvelle version **1169**

Beschluss Séance extraordinaire
 Décision du 27 juin 1985
 Decisione

DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 27 juin 1985

Otages de l'avion TWA

Al Conseil fédéral

Vu la proposition du DFAE du 27 juin 1985 (nouvelle version),
 il est

d é c i d é

1. Le Conseil fédéral prend connaissance de la note du DFAE du 27 juin 1985;
2. Il autorise le DFAE à offrir de recevoir les otages sans condition (voir ch. 5 lit b de la note).
3. Le DFAE est autorisé à publier la présente décision selon les besoins.

Protokollauszug an:

ohne / mit Bailage

N.º	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	1	-
	X	EDI	1	-
	X	EJPD	1	-
	X	EMD	1	-
	X	EFD	1	-
	X	EVO	1	-
	X	EVED	1	-
	X	EK	3	-
		EFK		
		Fin. Del.		

Pour copie conforme

Le Secrétaire

Dodis





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 27 juin 1985

Au Conseil fédéral

Otages de l'avion TWA

1. Le Ministre Nabih Berri a communiqué, hier soir à 18.30 h., à notre Chargé d'affaires à Beyrouth que lui-même et les pirates de l'air étaient d'accord de remettre les otages à une Ambassade d'un pays occidental, à savoir celles de France, d'Italie et de Suisse. Une condition était mise à ce transfert, à savoir que ces Ambassades devaient garder ces otages jusqu'à la libération des prisonniers du camp d'Attlit en Israël.
2. Le Secrétaire d'Etat américain Schultz nous a téléphoné hier à 15.05 heures qu'il serait heureux que les otages soient transférés dans un environnement plus sûr et plus hospitalier, comme les Ambassades de France ou de Suisse, tout en précisant que les USA ne pourraient accepter aucune condition à ce transfert.

Hier soir, M. Schultz a précisé à notre Ambassade à Washington, à 23 heures, qu'il paraîtrait très utile (helpful) aux Etats-Unis si la Suisse pouvait répondre à M. Berri en s'inspirant d'un texte dont voici la teneur :

./..

"En tant que nation civilisée, la Suisse est prête à accorder son aide. Toutefois, elle ne voudrait pas être considérée comme complice du maintien en détention des otages. C'est pourquoi elle ne peut accepter les conditions émises par M. Berri, à savoir garder les otages jusqu'à la libération des 700 Libanais détenus par les Israéliens.

L'Ambassade de Suisse, reconnaissant que des menaces pèsent sur la sécurité des otages retenus à Beyrouth est prête à les accueillir, pour un temps limité et jusqu'au moment où des dispositions pourraient être prises en vue de leur transfert (de préférence leur mise en liberté) en dehors du Liban. Cela s'applique aux 46 citoyens américains retenus en otage, à savoir les 39 du détournement TWA et 7 détenus américains".

3. Nous sommes donc maintenant saisis de deux demandes officielles, l'une de M. Berri, et l'autre du Gouvernement américain, d'accepter de recevoir des otages dans notre Ambassade.

Nous devons donner une réponse à ces demandes.

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de transmettre sans autre le message suggéré par M. Schultz.

4. Sur la base des contacts que nous avons eus pendant la nuit et ce matin avec les Autrichiens, qui se sont portés volontaires pour recevoir les otages dans leur Ambassade, et avec les Français, la position de ces deux pays est la suivante: Ils sont prêts à recevoir les otages, 46 Américains et 4 Français, sans condition, dans leurs Ambassades, avec l'assurance de ne devoir les héberger qu'un nombre très limité d'heures ou de jours et la possibilité de les transférer librement en dehors du Liban à fin de libération. Les Français et les Autrichiens souhaiteraient que la Suisse soit également associée à cette opération.

5. A la lumière de tous ces récents développements, nous pensons que l'on pourrait procéder ainsi:
- a) informer M. Berri, via notre Chargé d'affaires à Beyrouth, que nous ne pouvons pas accepter de recevoir les otages aux conditions posées par lui;
 - b) lui dire que nous serions prêts néanmoins à recevoir des otages, sans condition de sa part et de celle des ravisseurs, étant entendu que nous ne les garderions qu'un temps très limité (quelques heures, tout au plus quelques jours) et que nous aurions l'assurance de pouvoir librement les transférer vers la Suisse, ou n'importe où, au moment choisi par nous et les libérer.
 - c) informer les Etats-Unis, la France, l'Autriche et l'Italie, de notre attitude énoncée sous a) et b).
 - d) le Conseil fédéral reste en contact avec toutes les parties concernées.
6. Si M. Berri devait accepter de transférer ces otages sans condition, par exemple aux Ambassades de France, d'Autriche et de Suisse, nous savons pouvoir compter sur le CICR pour le soutien technique et logistique. Des arrangements de sécurité crédible devront être mis en place autour des Ambassades concernées.
7. Il faut être conscient que M. Berri, dans cette affaire, joue le rôle d'intermédiaire.
8. Commentaire: il convient de veiller à deux choses:
- a) Ne pas faire de concession sur le principe qui a toujours été le nôtre, de ne pas nous prêter à des

négociations ou à des arrangements qui favorisent des pirates de l'air ou des ravisseurs. En acceptant le transfert dans notre Ambassade de ces otages sans aucune condition, en ayant la liberté de pouvoir les transférer en dehors du Liban, au jour et à l'heure de notre choix, ce principe et cette politique sont respectés;

- b) Notre politique étrangère est d'autre part fondée sur les bons offices et la disponibilité ainsi que sur son caractère humanitaire. Refuser le transfert des otages à l'Ambassade de Suisse, selon les modalités que nous aurions établies et qui répondent au vœu des Américains et correspondent à la ligne française et autrichienne, serait à la fois contraire à notre politique dans ce domaine et porterait un coup grave à notre image de marque de pays qui offre ses bons offices et sa disponibilité dans des situations de conflit. De surcroît, on aurait beaucoup de peine à expliquer une attitude négative de notre part à notre opinion publique qui a l'habitude de voir la Suisse jouer un rôle de ce genre dans des situations analogues (otages américains en Iran, etc.).

31 mars - 2 avril (Pâques)
7 juillet - 9 août
12-18 octobre
22-31 décembre

Prochaine séance du Conseil fédéral: 22 décembre (évent. 15 décembre)

Prochaine séance d'urgence du Conseil fédéral: 19 décembre

Pour extrait conforme,
le secrétaire: